



La lettre de la sénatrice

*Vendredi 19 juillet 2024
Lettre d'information bimensuelle n°63*

Mesdames, Messieurs, Chers (ères) collègues,

La dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République a plongé le pays dans une situation inédite sous la 5ème République.

A l'inverse des résultats nationaux, ces élections législatives anticipées confèrent au Rassemblement National trois circonscriptions sur quatre dans notre département.

Le Front Républicain au deuxième tour a placé le Nouveau Front Populaire en tête avec 193 députés élus et se trouve donc légitime pour être appelé par le Président de la République à envisager la formation du nouveau gouvernement.

Il y a urgence à ce que les tergiversations qui secouent les formations du Nouveau Front Populaire aboutissent sur une proposition de candidature au poste de Première ou premier Ministre.

Ces derniers scrutins ont montré la nécessité impérieuse de répondre aux attentes de nos concitoyens en matière de pouvoir d'achat, d'urgence sociale et de réarmement de nos services publics (santé-éducation, EHPAD...)

Vous trouverez dans cette lettre le contenu des décrets récemment publiés concernant la revalorisation du métier de secrétaire de mairie et qui étaient très attendus pour concrétiser la proposition de Loi de mon groupe sur le sujet.

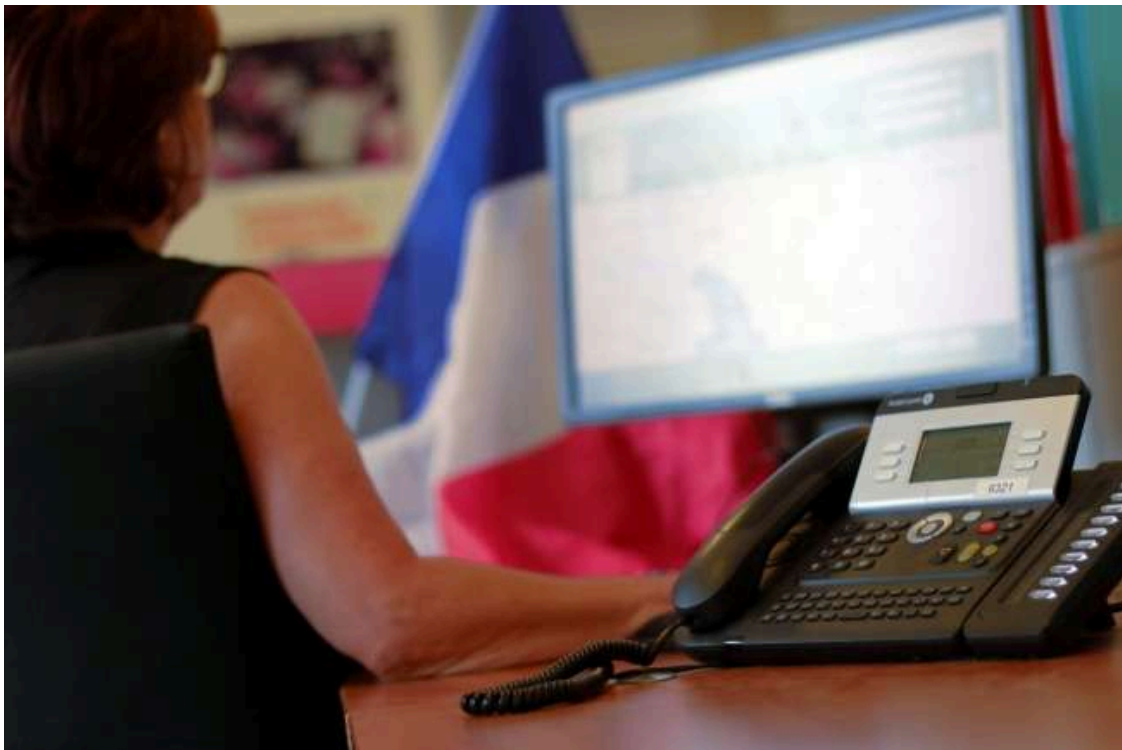
Dans l'attente d'une stabilisation institutionnelle pour poursuivre notre travail parlementaire, je vous souhaite un bel été pour préparer une rentrée que je

souhaite tournée vers la meilleure réponse républicaine à apporter aux aspirations de nos concitoyennes et concitoyens et de nos territoires.

Chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT



Secrétaires de mairie : la parution des décrets permet la revalorisation tant attendue de la profession

Face à un environnement administratif et réglementaire de plus en plus complexe et à la dématérialisation des procédures, le binôme maire / secrétaire de mairie est essentiel pour relever ce défi dans nos villages. C'est l'existence même de nos communes, leur capacité à répondre aux besoins des habitants qui est en jeu. Il est donc indispensable de susciter des vocations.

C'est pourquoi nous avons initié avec mon groupe CRCE un travail parlementaire visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie en faisant adopter une proposition de loi à l'unanimité au Sénat, en avril 2023, complétée ensuite par un autre texte législatif adopté en décembre 2023.

Cette loi ne pouvait être appliquée dans son entièreté par les maires tant que les décrets d'application n'étaient pas publiés. C'est désormais chose faite avec la parution de 4 nouveaux textes.

Pour mémoire, la loi du 30 décembre 2023 permet notamment :

- la création de la nouvelle fonction de « secrétaire général de mairie » pour les communes de moins de 3 500 habitants;
- la possibilité de promouvoir les secrétaires de mairie en catégorie B dans les communes de moins de 2 000 habitants et en catégorie A dans les communes de plus de 2 000 habitants;
- l'ouverture à l'avantage spécifique d'ancienneté pour le calcul dans l'avancement d'échelon pour les secrétaires généraux de mairie.

Le **premier décret** précise le recrutement, la formation et la promotion interne des secrétaires de mairie.

Ainsi, tous les fonctionnaires « titulaires des grades d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe et de 1re classe du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux », dès lors qu'ils ont exercé pendant au moins quatre ans les fonctions de secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants, peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude pour être promus.

Les fonctionnaires de catégorie C comptant au moins huit ans de service effectif peuvent également être inscrits sur une liste d'aptitude spécifique après avoir suivi une formation qualifiante de 56 jours sur deux ans sanctionnée d'un examen professionnel. obligation de travailler au minimum 3 ans en tant que secrétaire générale de mairie après la formation et la promotion interne.

À savoir : *À partir du 1er janvier 2028, il ne sera plus possible de recruter des secrétaires de mairie en catégorie C. Les agents recruté en catégorie C avant 2028 devront justifier de 4 ans d'ancienneté pour passer automatiquement en catégorie B.*

([Lien vers le décret](#))

Le **deuxième décret**, permet l'application d'un **bonus d'ancienneté** pour les attachés territoriaux, rédacteurs territoriaux, adjoints administratifs territoriaux relevant des grades d'avancement, qui exercent les fonctions de secrétaire général de mairie.

Cette bonification d'ancienneté de 6 mois s'appliquera tous les 8 ans et peut être complétée par une bonification supplémentaire sur la volonté du maire.

À savoir : *Prise en compte de l'ancienneté acquise avant le décret et des années comme agent contractuel.*

([Lien vers le décret](#))

Le **troisième décret** ouvre aux agents de catégorie C souhaitant exercer la fonction de SGM la possibilité d'être **promu en catégorie B après une formation qualifiante sanctionnée par un examen professionnel.**

Le passage de la catégorie C à la catégorie B est facilité par le biais de la promotion interne ouverte jusqu'au 31 décembre 2027.

Condition : Au moins 4 ans d'ancienneté, y compris comme agent contractuel.

À savoir : Prise en compte intégrale des années de service, indépendamment du temps de travail.

([lien vers le décret](#))

Le **quatrième et dernier décret** définit le **contenu de la formation qualifiante** délivrée par le CNFPT ainsi que sa durée, à savoir 56 jours répartis sur une période de plus de deux ans, et enfin les thèmes de la formation suivie (assister et conseiller les élus, assurer les services à la population, gérer les services de la commune et organiser son travail).

([Lien vers le décret](#))

Si je me réjouis de ces premières réponses concrètes et avancées utiles, je mesure néanmoins que cette loi et ses décrets d'application ne résoudront pas tous les sujets. Il nous faut poursuivre cette valorisation :

- travailler la question de la carrière des secrétaires de mairie dans sa globalité en renforçant les possibilités de passage de catégorie B en catégorie A;
- agir sur la question de leur remplacement lors de leurs formations ou de leurs congés;
- gagner une revalorisation salariale et soutenir financièrement les communes en ce sens.

Vous savez pouvoir compter sur ma mobilisation pour continuer à améliorer les choses.

J'interroge le Gouvernement

Retrouvez les réponses aux questions écrites adressées aux membre du Gouvernement : [ici](#).

En circonscription

Élection du maire de Jayac, Thimothée Zucher

Après le décès du maire de Jayac, Francis Jagourd, le 2 avril dernier, Timothée Zucher a été élu nouveau premier magistrat le 14 juin dernier. Élu conseiller municipal en 2014, il était adjoint depuis 2020.

Je lui adresse toutes mes félicitations pour ce nouvel engagement ainsi qu'à Marie-Noelle Le Roy et Romain Bopp, nouvellement élus au conseil municipal.



Rencontre des élus de la communauté de communes Isle Crempse en Périgord

Jeudi 27 juin, je rencontrais les élus de la communauté de communes présidée par Marie-Rose Veyssière, en compagnie de mon collègue Serge Mérillou et des conseillers départementaux Carline Cappelle, Jean-Michel Magne et Alain Ollivier. Cette intercommunalité créée en 2017 compte 25 communes et 44 délégués communautaires.

Nous avons visité l'entreprise CASADO à Douville, créée il y a plus de 50 ans par René CASADO et spécialisée dans la conception et fabrication de serres professionnelles. Une entreprise familiale, reprise aujourd'hui par son fils Nicolas Casado et sa femme, tournée vers l'avenir qui mise sur l'innovation pour poursuivre sa progression.

Puis nous avons poursuivi avec une rencontre de l'entreprise d'insertion « La Tresse », basée aux Lèches. Cette entreprise collecte et trie les déchets textiles. Créée en 2008, elle a poursuivi au fil des années son développement, devenant la plus importante entreprise d'insertion du département avec 40,5 salariés équivalent plein dont 32 en contrat d'insertion.

Cette entreprise valorise chaque année 3000 tonnes de déchets textiles qui ne partent pas ainsi à l'enfouissement, tout en remettant sur le chemin de l'emploi des salariés qui en été éloignés.

Malheureusement elle subit l'inflation et connaît des problèmes structurels qui pourraient à terme menacer sa pérennité si des solutions entre les différents partenaires publics et privés n'étaient pas trouvées rapidement.

La journée s'est poursuivie et clôturée par un temps d'échange avec les élus communautaires et maires autour des sujets qui les préoccupent: la différenciation territoires ruraux/ territoires urbains, la difficulté de monter des projets d'investissement quand le temps de la subvention ne correspond pas au temps de la réalisation, mais également l'élaboration du PLUI, les conséquences de la loi ZAN sur nos territoires, la simplification administrative avec des marchés publics accessibles au TPE-PME locales, les évolutions nécessaires dans la prise en charge des phénomènes RGA.

J'ai également pu revenir sur la proposition de loi sur laquelle je travaille, instaurant un volet social à la redevance incitative, comme la loi Brottes l'a fait sur l'eau.

Chaque jour au Sénat, et je continuerai lors de cette 17^e législature, j'ai à cœur de relayer ces sujets avec cette conviction que nos territoires sont riches de leur diversité et que nos maires sont le maillon essentiel de la République.

Merci aux élus et différents intervenants pour la qualité de nos échanges.



Cérémonie du 14 juillet

Encore une belle cérémonie pour ce 14 Juillet à Périgueux malgré la pluie, présidée par Monsieur le Préfet en présence de nombreux élus et de citoyens venus assister au défilé des forces de sécurité et de protection civile.



Cérémonie du 15 juillet - Marsac sur L'Isle

Ce lundi 15 juillet, à l'invitation du maire Yannick BIDAUD j'assistais à la commémoration du 80^{ème} anniversaire du massacre de La Barde à MARSAC S/L'ISLE en présence de Monsieur le Préfet, des élus et des familles des victimes.

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE:

Lire l'intégralité des propositions de loi 2022/2023 du
groupe

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes
inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

